



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## réductions d'impôt

Question écrite n° 83938

### Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur les conséquences de l'article 61 du projet de loi de finances pour 2006. En effet, l'article 61 dispose d'un plafonnement global des « avantages fiscaux » en dehors du mécanisme de réduction ou de crédit d'impôts qui concernent respectivement « l'emploi d'un salarié à domicile » et « la garde des jeunes enfants ». Or, ce plafonnement semble, pour de nombreuses familles, être en contradiction avec le plan de développement des services aux familles et de l'emploi de proximité annoncé par le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Aussi, il lui demande quelles mesures financières il compte prendre pour remédier à cet état de fait, et s'il compte, par exemple, transformer la réduction d'impôt pour « l'emploi à domicile » en crédit d'impôt afin que les foyers non imposables, et notamment les personnes âgées, puissent bénéficier des services d'aide à la personne et créer des emplois.

### Texte de la réponse

Dans sa décision n° 2005-530 DC du 29 décembre 2005, le Conseil constitutionnel a censuré l'article 78 de la loi de finances pour 2006 instituant un plafonnement de certains avantages fiscaux. Le Gouvernement étudie, en concertation avec le Parlement, les solutions alternatives qui pourraient être envisagées. L'impôt sur le revenu se caractérise en effet par une assiette étroite en raison notamment de l'existence de multiples exonérations, abattements, déductions, réductions et crédits d'impôt. Si chacun de ces dispositifs peut avoir une justification forte au regard de l'intérêt général, le cumul d'avantages fiscaux peut être regardé comme portant atteinte au principe d'égalité devant les charges publiques. Une solution équilibrée doit donc être recherchée tout en respectant les principes de simplicité et de lisibilité rappelés par le Conseil constitutionnel dans sa décision de décembre dernier.

### Données clés

**Auteur :** [M. Kléber Mesquida](#)

**Circonscription :** Hérault (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 83938

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** budget et réforme de l'Etat

**Ministère attributaire :** budget et réforme de l'Etat

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 janvier 2006, page 631

**Réponse publiée le :** 20 juin 2006, page 6483